



INTER PRO35

Le SYNDICALISME INDÉPENDANT

**RÉSISTER
REVENDIQUER
RECONQUÉRIR**

BULLETIN MENSUEL D'INFORMATION DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE L'UNION DÉPARTEMENTALE FORCE OUVRIÈRE D'ILLE-ET-VILAINE

**MARS 2020
N°212
Au sommaire**



AMER

Un *amer* est un point de repère fixe et identifiable sans ambiguïté, utilisé pour la navigation maritime. Si l'on veut éviter les naufrages, c'est un outil indispensable.

Modestement mais réellement, nous voulons nous aussi militantes et militants FO constituer un amer dans la période de tempête et de confusion que nous vivons.

Le 49-3 utilisé par le gouvernement pour faire passer son scélérat projet de loi sur les retraites n'est pas une surprise. Tout au plus le « timing » choisi a pu étonner, mais l'aspect autoritaire de ce gouvernement n'est plus à démontrer.

Les motions de censure ont été rejetées. Là non plus, aucune surprise. Pas plus hier qu'aujourd'hui le mouvement social ne sera sauvé par le parlement. Il ne peut compter que sur lui-même pour résister, revendiquer et reconquérir.

Macron et sa clique utilisent de manière indigne la crise sanitaire du corona virus pour faire peur, démobiliser et faire passer au second plan les "intérêts matériels et moraux" des travailleurs. Que pouvait-on attendre d'autre d'un gouvernement dont les fondements reposent sur le mensonge, la falsification, la manipulation et la répression ?

Le beau "discours" de Macron jeudi dernier sur l'importance vitale des services publics sonne faux ! Quant à la solidarité intergénérationnelle qu'il invoque, il l'a détruite avec son projet de loi. Son opération de communication, la main sur le cœur et des trémolos dans la voix ne doit tromper personne.

À nous, dans ce moment de confusion organisée de garder le cap ! Celui du retrait du projet de Loi Macron-Philippe-Berger.

Nous le ferons, sans nous payer de mots, mais avec l'acharnement de ceux qui défendent leur avenir et celui de la jeunesse.

Cela sera dur, difficile, et, l'issue est incertaine c'est vrai mais il n'y a que les combats que l'on ne mène pas ou plus qui sont perdus.

Nous pouvons déjà être fiers collectivement de notre ténacité dans un monde où tout pousse à l'individualisation et à la résignation.

Nous gardons l'optimisme de la volonté et nous l'espérons contagieux !

"QUE VIVE LA SOCIALE ! VIVE LA CGT FORCE-OUVRIÈRE !"

Rennes, le 16 mars 2020

Fabrice LERESTIF
Secrétaire Général

LA CITATION DU MOIS

**"Dans ce moment de
panique, je n'ai peur
que de ceux
qui ont peur."**

Victor HUGO
1802-1885



AUX ORIGINES DU 8 MARS, LES LUTTES FÉMINISTES ET OUVRIÈRES

L'agence des Nations unies pour l'égalité des sexes a décidé en 1977 de faire du 8 mars une journée internationale des femmes. En réalité, l'idée de cette célébration annuelle était née bien avant.



Manifestation des femmes pour le pain et la paix le 8 mars 1917 à Petrograd, en Russie.

Si l'origine exacte de la journée internationale des femmes a donné lieu à des débats tant sur le plan historique que politique, il ne fait aucun doute que l'idée a pris corps dans les luttes ouvrières et féministes du début du 20e siècle en Europe et aux États-Unis.

Le 19 mars 1911, plus d'un million de femmes manifestaient dans plusieurs pays d'Europe et aux États-Unis. Ce fut la première journée au cours de laquelle était ainsi mise en avant, à une échelle internationale, la lutte des femmes pour leurs droits. Les manifestantes revendiquaient le droit de vote, pour lequel les suffragettes se mobilisaient déjà au Royaume-Uni depuis 1903, mais aussi de meilleures conditions de travail, la fin des discriminations et des violences à leur rencontre sur les lieux de travail et bien sûr, déjà, l'égalité salariale. Un an plus tôt, en 1910, des femmes venues de dix-sept pays, réunies à Copenhague pour la conférence internationale des femmes socialistes, avaient adopté à l'unanimité une motion soulignant la nécessité "d'une journée internationale des femmes".

Pour le droit de vote, mais pas seulement

Plus tôt encore, le 28 février 1909, le Parti socialiste d'Amérique avait célébré une journée nationale de la femme (National Woman's day). Plus tard, en 1913 et 1914, des femmes organisaient en Europe des rassemblements contre la guerre, fin février ou début mars. En Russie, le 23 février 1917 (correspondant au 8 mars dans le calendrier grégorien) des milliers de femmes réclamaient "du pain et la paix" dans les rues de Petrograd. Quatre jours plus tard, le gouvernement provisoire accordait le droit de vote aux femmes. Certaines voix ont relié le choix du 8 mars à la commémoration des grèves des ouvrières de l'habillement aux États-Unis le 8 mars 1957. Mais cette référence n'a jamais pu être corroborée par des documents de l'époque. Quoi qu'il en soit, il faudra attendre 1948 pour que le principe "à travail égal, salaire égal" soit inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme.



**RENNES - 3 MARS MANIFESTATION VERS LA PRÉFECTURE
CONTRE LA RÉFORME DES RETRAITES ET LE 49.3**



**ST MALO - 5 MARS DÉLÉGATION
DEVANT LA SOUS-PRÉFECTURE**

Nous étions 500 ce jeudi dans les rues de Rennes pour exiger encore et toujours le retrait ! Cela peut paraître peu mais c'est beaucoup dans la période que nous vivons où tout est fait pour faire peur, pour démobiliser, pour ne plus parler de la retraite. Merci aux camarades de FO présents en nombre notamment de manitou, hôpital de Janzé, action sociale, Éducation nationale du premier, second degré et supérieur, pôle emploi, archipel habitat, orchestre de Bretagne, AFPA, Laboratoire médical, MSA, DREAL, Finances...

NI RENONCEMENT

NI RESIGNATION

RESISTANCE

CE QUI CHANGE

Certains impôts et taxes et même factures de cantines sont payables, depuis le 24 février 2020, dans des « **Points Paiement de Proximité** » installés dans quelque 600 bureaux de tabac dans une dizaine de départements. Cette expérimentation précède une généralisation prévue à partir du 1^{er} juillet 2020 dans plus de 6 000 bureaux de tabac à travers la France.

L'appel d'offres de la DGFIP pour cette "externalisation des encaissements des trésoreries publiques" avait été remporté en juillet 2019 par la Française des Jeux (FDJ) et la Confédération nationale des buralistes. Celles-ci avaient alors engagé un partenariat avec la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) "afin de proposer une offre de paiement de proximité" permettant de régler "impôts, amendes ou factures de service public (avis de cantine, de crèche, d'hôpital...)." Possibles dès lors que la facture comporte un code QR que peut scanner une machine de la Française des Jeux, les paiements peuvent s'effectuer en espèces, jusqu'à 300 euros, et par carte bancaire.

" Il s'agit bien d'une privatisation du paiement de l'impôt et non un dispositif de simplification pour les usagers" a expliqué la secrétaire confédérale de FO chargée du secteur de l'Économie et du Service Public, Nathalie Homand, dans un communiqué du 20 février 2020. Elle s'est interrogée sur les garanties de confidentialité en matière fiscale alors que les fonctionnaires des Finances sont, quant à eux, soumis au secret professionnel. Elle a également souligné d'autres conséquences telles que la fin de la gratuité de l'encaissement de l'impôt réalisé par la DGFIP et des possibilités d'accords de délai de paiement.

Publié mercredi 4 mars 2020 par Michel Pourcelot



COURIER FNEC-FP "CRISE SANITAIRE"

Rennes le 15 mars 2020

À

Monsieur le Recteur de l'Académie de Rennes

Objet : fermeture des écoles et établissements

Monsieur le Recteur,

Jeudi soir, le Président de la République s'est adressé solennellement aux Français pour annoncer des mesures de lutte contre la propagation du coronavirus COVID-19. Il a parlé de la « *plus grave crise sanitaire que la France ait connue depuis un siècle* ». Il a annoncé la fermeture des crèches, des écoles des établissements scolaires, des universités.

Hier soir, Le premier ministre a annoncé le passage au stade 3 de l'épidémie, et les mesures correspondantes : limitation des déplacements, fermeture des commerces et services non essentiels à la vie du pays.

Or, à ce jour, vous demandez aux enseignants, aux AED, aux AESH, et aux personnels administratifs de se rendre lundi dans leurs écoles, leurs établissements et leurs services et d'assurer le reste de la semaine des permanences, ainsi que l'accueil des enfants des personnels de santé. Cela entre depuis hier 17h en contradiction avec ce que le ministère a publié sur la FAQ :

"En conséquence, l'ensemble des personnels des écoles et établissements scolaires ne sont pas tenus de rejoindre systématiquement à partir de lundi 16 mars leur lieu de travail."

Cette situation est incompréhensible et inacceptable. Au nom de quoi expose-t-on ainsi la santé ou la vie des personnels ? Quelle prétendue continuité pédagogique peut justifier cette mise en danger délibérée des enseignants, des AESH, des AED, des administratifs... ?

Le virus ne s'arrête pas à la porte des établissements. Il est notoire, que dans de nombreuses écoles et établissements, les mesures de protection sont insuffisantes (absence de masques, de gel hydroalcoolique en quantité suffisante...). L'accueil des enfants des personnels soignants, donc directement exposés aux malades du coronavirus, va exposer à leur tour, sans protection, les personnels de l'Éducation Nationale au virus et participer à sa propagation.

La FNEC FP FO considère que l'obligation faite aux personnels de se rendre dans leurs écoles et leurs établissements les met en danger. Elle les a appelés à exercer leur droit de retrait. Elle les informe qu'un préavis de grève couvrant tous les personnels jusqu'aux vacances a été déposé.

La FNEC FP FO vous demande solennellement, Monsieur le recteur, de protéger la santé et la vie des personnels de l'Éducation Nationale de l'Académie en décidant la fermeture des écoles et établissements scolaires, aux élèves comme aux personnels. Elle vous demande de faire en sorte que ces mesures soient appliquées aux personnels de l'Éducation Nationale mis à disposition des établissements du secteur médico-social.

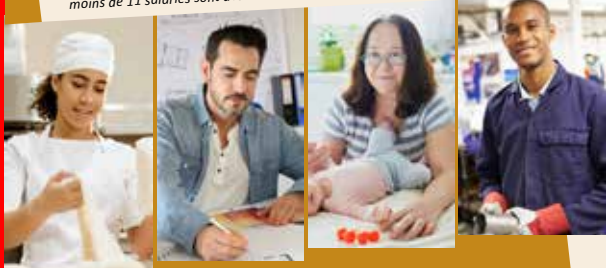
Veuillez agréer, Monsieur le recteur, l'expression de notre parfaite considération.

Pour La FNEC-FP Force Ouvrière Académie de Rennes
Mostafa BOULIL

Élections TPE : tous les adhérents associés à la campagne FO

JE TRAVAILLE DANS UNE STRUCTURE DE MOINS DE 11 SALARIÉS

Un particulier-employeur, une entreprise ou une association de moins de 11 salariés sont des « Très Petites Entreprises » dites TPE.



Quels sont mes droits ?

INFO - TPE.fr

ÉLECTIONS TPE du 23 novembre au 6 décembre 2020 pour tous les salariés des TPE.
Même si vous ne travaillez plus dans une TPE mais que vous y étiez salariés en décembre 2019, vous serez électeurs.

Rassemblement contre l'asphyxie auténaire du secteur de l'Action Sociale le 12 mars 2020
Dalle du Colombier. Prise de parole du SDAS FO35 pour soutenir et appeler à rejoindre l'après-midi la lutte interprofessionnelle contre la retraite par point.

EN DIRECT DES SYNDICATS



SDAS FO

LU DANS LA PRESSE

Les syndicats restent mobilisés

En dépit d'une actualité dominée par le coronavirus, les syndicats poursuivent leur mobilisation contre la réforme des retraites. Entre 300 et 500 manifestants ont défilé, ce jeudi 12 mars, à Rennes.



« **Le problème sanitaire, on ne le nie pas. Mais il ne faut pas laisser la peur s'installer.** » C'est l'avis de Fabrice Lerestif, le secrétaire général de l'Union départementale FO 35. Il défilait ce jeudi, à Rennes, contre la réforme des retraites, exigeant son retrait après « **le passage en force** » du 49-3.

« **Dès le début de la crise du coronavirus, le gouvernement aurait dû suspendre la réforme. De notre côté, nous aurions suspendu les manifestations.** » Au lieu de cela, les défilés se poursuivent, même s'ils mobilisent peu. Ce jeudi, ils étaient entre 300 et 500 à battre le pavé, toujours aussi déterminés.

« **Le réveil sera douloureux** »

« **Le coronavirus est dur à vivre en ce moment. Le nouveau système de retraites, on aura à le subir pendant des dizaines d'années. Le réveil sera douloureux, avec beaucoup de souffrances. Dans ce monde qui se dérobe sous nos pieds, on reste debout** », poursuit Fabrice Lerestif.

---/---

Ouest-France 13/03/2020

CPRIA

BRETAGNE

Commission Paritaire
Régionale Interprofes-
sionnelle de l'Artisanat

FO siège dans les commissions paritaires CPRIA, des structures régionales qui permettent d'améliorer la situation des salariés de l'artisanat.



Aux dernières élections TPE 2017 FO a obtenu 2 sièges avec avec 13,45 % des voix.

Pour FO, les CPRIA sont aussi l'opportunité d'approcher ces 8 millions de salariés, généralement employés dans des TPE, sans représentants du personnel.

Les CPRIA ont vocation à examiner des questions telles que l'aide au dialogue social, l'accès à l'emploi, la connaissance et l'attractivité des métiers, les besoins de recrutement, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, les conditions de travail, la santé, l'hygiène et la sécurité au travail ou encore les œuvres sociales et culturelles. Elles contribuent ainsi à la promotion de l'emploi dans les entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité.

Témoignages du dialogue social dans l'artisanat en Bretagne :

« **Syndicat Libre et Indépendant contre l'austérité gouvernementale et des financiers. Pour la défense des intérêts collectifs et individuels des salariés, quelle que soit l'entreprise. Force Ouvrière n'a d'autre ambition que de faire valoir les droits des salariés et les améliorer.** »

Personne ne nous fera peur, personne ne nous fera taire !

La CE de l'UD se réunit alors que le gouvernement a fait adopter en première lecture à l'Assemblée Nationale son projet de loi minoritaire de réforme des retraites, en utilisant le 49-3.

Ce passage en force est un aveu de l'isolement du gouvernement, de la nocivité d'un projet qui ne rencontre qu'opposition. Pour autant, la CE de l'UD considère que cela ne doit pas nous détourner de notre objectif : 49-3 ou pas, le projet de loi doit être retiré.

De ce point de vue, la CE de l'UD se félicite de ce que la confédération ait jugé opportun, après l'usage du 49-3, de se retirer de la conférence de financement, suivie par la CGT. La clarté apportée par ce positionnement, doit maintenant permettre :

- de réaffirmer la détermination commune à gagner le retrait du projet de réforme des retraites,
- de maintenir la « vraie conférence » de financement le 24 mars,
- de redonner un élan à la mobilisation et d'appeler clairement à la grève générale interprofessionnelle le 31 mars.

Par ailleurs, la CE de l'UD dénonce l'instrumentalisation par le gouvernement de l'épidémie de coronavirus, qui le conduit notamment à interdire les rassemblements de plus de 1000 personnes, alors que par ailleurs règne la plus grande confusion dans la mise en œuvre de mesures de protection des travailleurs et que l'hôpital public, dont les services d'urgence sont en grève depuis un an, est au bord de l'explosion, ravagé par des années d'aus-térité : assez d'incohérences, d'irresponsabilité !

Si la crise sanitaire et les risques encourus nécessitent l'interdiction des rassemblements, le sens des responsabi-lités et de la démocratie doit conduire le gouvernement à au moins suspendre le processus d'adoption de la loi et, par ailleurs, à rétablir et créer dans les hôpitaux publics tous les moyens nécessaires aux besoins de la population.

En tout état de cause, la CE de l'UD réaffirme que personne ne nous fera peur, personne ne nous fera taire !

Nous n'accepterons aucune mesure attentatoire aux libertés publiques.

Dans son intervention télévisée du 11 mars, le Président Macron a annoncé la fermeture des crèches et de tous les établissements scolaires de la maternelle à l'université. Que ce soit pour les enseignants ou les autres salariés, toutes les mesures de protection des travailleurs doivent être prises sans aucune conséquence financière (télé travail, présence effective, journée de carence, etc...)

La CE de l'UD réaffirme l'ensemble des revendications adoptées dans la résolution du congrès de Fougères, elle considère que le retrait du projet de loi de réforme des retraites est un objectif prioritaire, car il constituera un formidable tremplin pour la reconquête de tous les droits, la satisfaction de toutes les revendications. Tout doit être mis en œuvre pour l'obtenir !



Dans l'unité, public, privé, grève générale jusqu'au retrait !

Si l'UD en toute responsabilité a fermé ses locaux au public et suspendu avec l'intersyndicale les actions de terrain (31 mars), elle compte bien pour autant continuer de Résister, Revendiquer, Reconquérir.

**EN DIRECT
DE L'UD**



Bureau UD le 16 mars 2020

PETIT MOT DES TRÉSORIERES :

Pensez à effectuer vos règlements de l'année 2019 à l'UD pour les timbres... et à votre fédération pour les cartes !

Merci de préciser et joindre à votre règlement UD le nombre éventuel de timbres dont vous faites le retour à votre fédération et/ou ceux perdus.

Dans le cas de perte, (timbres ou cartes), n'oubliez pas de faire le courrier de déclaration de perte que vous trouverez dans e-fo (et en faire copie à l'UD pour que nous suivions au mieux les commandes)

RAPPEL : les commandes 2020 ne peuvent être validées qu'après paiement des années précédentes.

Enfin, merci de faire vos commandes au plus juste de la réalité, mieux vaut effectuer des commandes supplémentaires en cours d'année que de rendre des centaines de timbres commandés en trop.

Contact : tresorerie.udfo35@orange.fr



**SOUTIEN
AUX GRÉVISTES**

À cette date la caisse de grève atteint 12 751 €

**chèques à l'ordre de l'UD
ou lien via le site internet**

L'UD VOUS INFORME

Le pouvoir et ses subsidiaires sont décidés à faire taire toute résistance sociale.

Cela passera à n'en pas douter par une forme d'asphyxie financière, qui commence par une baisse déjà sensible des subventions, conjuguée à l'augmentation de tous les coûts.

Il est clair que la période qui vient sera difficile pour le syndicalisme indépendant et donc pour l'UD FO Ille-et-Vilaine. Il faut bien évidemment développer encore et toujours notre syndicalisation.

Mais en attendant si chaque adhérent(e) verse ne serait ce que quelques euros, la "force ouvrière" pourra continuer de s'exprimer pleinement dans les semaines et les mois qui viennent.

Chacun en mesure l'enjeu fondamental.

Lien Paypal via le site de l'UD <http://www.udfo35.fr/> ou chèque à l'ordre UD FO 35 à envoyer : 35 rue d'Échange 35 000 Rennes avec au dos la mention : "Caisse Solidarité interpro".

ABROGATION DES LOIS SCÉLÉRATES SUR LES RETRAITES

- ▶ Retour au droit à la retraite à 60 ans à taux plein.
- ▶ Blocage de tout allongement de la durée de cotisation et retour aux 37,5 annuités.
- ▶ Maintien du système solidaire de la répartition (contre le système par points) et retour au calcul sur les dix meilleures années dans le privé.
- ▶ Maintien du code des pensions et du calcul sur les six derniers mois dans le public.
- ▶ Revalorisation des pensions.

Pour FO, le dossier n'est pas clos, rien n'est réglé, FO ne lâchera pas !

Rien NE FERA TAIRE LES REVENDICATIONS



nos stages STAGES CFMS 2020

DATES	INTITULÉ	DURÉE
Du 23 au 27 MARS	CSE (plus de 50 salariés)	ANNULÉ
Du 12 au 14 MAI	NÉGOCIER	3 jours
Du 25 au 29 MAI	DÉCOUVERTE de FO	COMPLET
Du 22 au 24 SEPTEMBRE	CONNAITRE ses DROITS 1	3 jours
Du 28 SEPTEMBRE au 2 OCTOBRE	DÉCOUVERTE de FO	5 jours

SI LES DATES NE VOUS CONVIENT PAS, il est possible de s'inscrire à un stage identique dans les départements 22, 29 ou 56.

NE PAS HÉSITER À NOUS CONTACTER : 02.99.65.36.50 ou ud.fo35@wanadoo.fr

NOS Unions Locales

RENNES
35, rue d'Échange 35000 RENNES
02.99.65.36.60

ulforennes@gmail.com
Tous les jours 9h-12h et 14h-17h

ST MALO
8, rue Ernest Renan 35400 SAINT MALO
09.66.96.37.97

ulfostmalo@wanadoo.fr
Mardi et vendredi 9h-12h et 14h-17h

GUICHEN
07.83.67.25.78
ulfoguichen@gmail.com

FOUGÈRES
7, rue Charles Malard 35300 FOUGÈRES
02.99.99.00.49
ulfofougeres@orange.fr
Tous les mardis après-midi,
(juridique : un lundi sur trois)

VITRÉ
13, rue Pasteur 35500 VITRÉ
02.99.74.42.80
ulfovitre@orange.fr
Vendredi 11h30-14h30

REDON
1, rue du Tribunal 35600 REDON
02.99.71.16.80
06.26.88.51.88
fo.redon@yahoo.fr

PERMANENCES



35

Informier
Conseiller
Défendre
Représenter
Accompagner

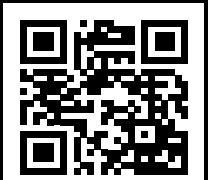
UNION DÉPARTEMENTALE FO 35
35, rue d'Échange, Tél. 02 99 65 36 66
Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi
9h00 - 12h30
13h30 - 17h00

(fermeture midi)
Sans RDV les vendredis après-midi.
Pour les autres horaires uniquement sur RDV.

MAISON DE LA CONSOMMATION
48, Bd Magenta, Tél. 02 99 30 44 41
Lundi de 14h00 à 17h00
Jeudi de 10h00 à 12h00

UNION LOCALE DE SAINT-MALO
8 rue Ernest Renan, 35400 Saint Malo,
09 66 96 37 97
Mardi et vendredi
9h à 12h - 14h à 19h

POUR PLUS D'INFOS :



Pensez à vos paiements 2019
TIMBRES 2020 : 4,95 €
tresorerie.udfo35@orange.fr